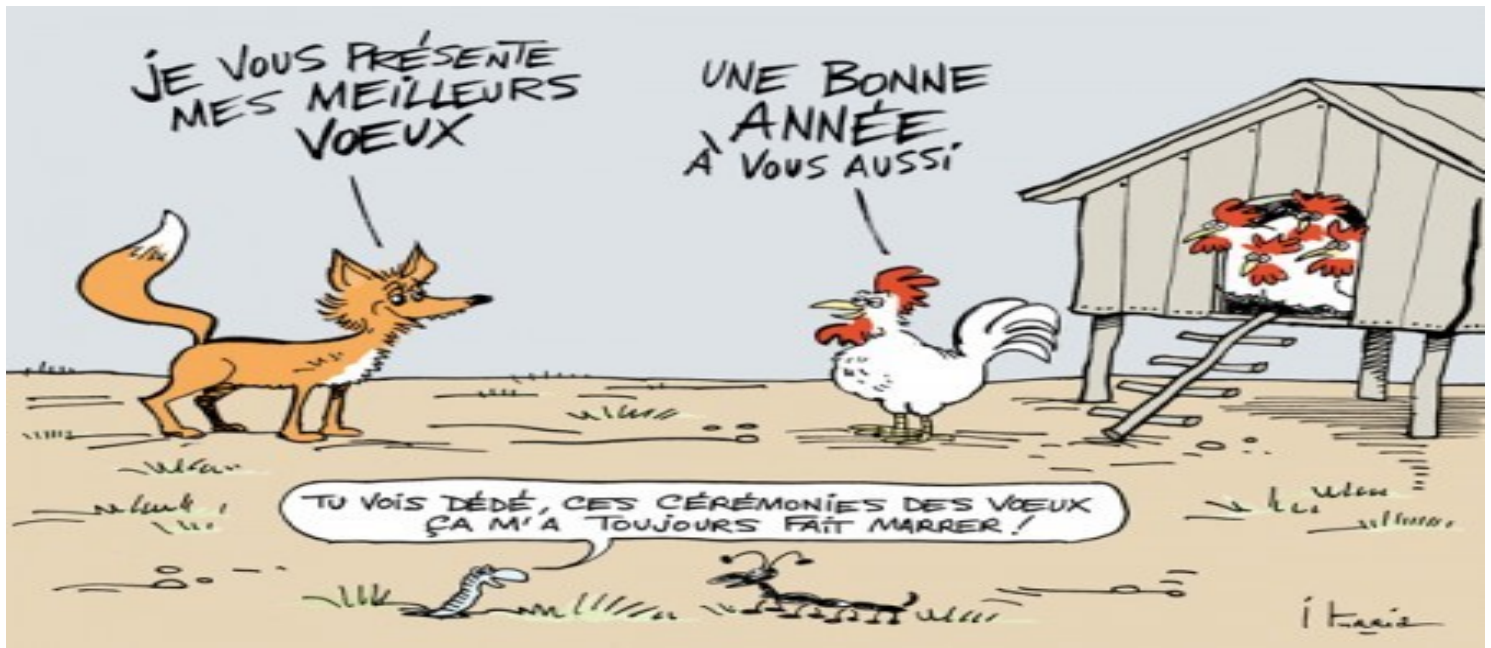




## Numéro spécial

# Les cahiers de la CGT CHU Montpellier

# La prime de service



**En 2022, ne nous faisons pas plumer...**

### Un peu de réglementation

- La prime de service est versée à tous les agents titulaires et stagiaires de la FPH dont la note administrative est comprise entre 12,5 et 25.
- Son montant est égal à 7,5 % de la masse salariale.
- Le CTI (Complément de traitement Indiciaire) n'est pas pris en compte dans le calcul.
- En cas de mutation, la prime est payée proportionnellement à la durée des services accomplis dans chaque établissement.
- Agents contractuels : depuis l'arrêt du 23/01/09, le Conseil d'Etat avait tranché en leur refusant le bénéfice du versement de la prime de service...

**ATTENTION :** la notation a été supprimée en 2021 mais les textes réglementaires qui devaient définir les modalités d'attribution de la nouvelle prime n'ont pas été publiés. Le gouvernement a donc décidé pour calculer le montant de la prime 2021, de prendre en considération la note de 2020, à laquelle a été ajoutée une évolution de 0,25 points.

## 02 La prime de service / Les critères

Le crédit global donne lieu à 2 répartitions servant de base au calcul.

**Indice** : indice identique pour tous les agents d'un même grade : indice de fin de grille.

**Pourcentage de temps de travail** : activité exercée à temps complet ou à temps partiel.

**Absentéisme** : au-delà de 10 jours d'absence, la 1ère répartition est supprimée. **Au-delà de 140 jours d'absence, la prime n'est pas payée.**

**Temps partiel** : 80% = 6/7 90% = 32/35

**Notation** : elle a une influence directe sur l'attribution et le montant de la prime. Supprimée depuis 2020, c'est la dernière fois qu'elle est utilisée pour le calcul.

*C'est la dernière année de la prime de service dans son "ancienne version".*

*Nul ne sait ce qu'il adviendra après, surtout depuis qu'il a été décidé de fusionner la majorité des primes existantes à l'occasion du "Ségur".*

*La CGT n'a pas signé ces promesses très inégales.*

*Nous pouvons tous juger "sur pièces" du résultat et de l'inégalité qu'il crée cette année.*

### Absentéisme qui ne diminue pas la prime

- Décès d'un membre de la famille
- Mariage ou pacs de l'agent
- Mariage d'un enfant
- Congés maternité / paternité
- Accident du travail / Maladie professionnelle
- ASA COVID : agents vulnérables et garde d'enfants
- Maladie professionnelle COVID (obtenu localement par la CGT)

### Absentéisme qui diminue la prime

- Garde d'enfant malade
- Maladie ordinaire
- Congé de longue durée / Congé de longue maladie
- Grève
- Congé sans solde
- Temps partiel thérapeutique

## Comment simuler le montant de ma prime ?

**RDV sur notre site internet** : <http://cgtchumontpellier.reference-syndicale.fr>

1. Pour télécharger le simulateur de prime, allez dans le menu déroulant puis cliquez sur l'onglet "**Primes et rémunérations**" puis sur **Prime de service**.
2. Ouvrez la page "**Simulation prime de service 2022**" ou flashez moi :



En cas de difficulté, contactez-nous au 3 9654